



Assemblée générale

Distr. générale
26 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 56 de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M^{me} Tamar **Tchitanava** (Géorgie)

1. À sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2007, sur la recommandation du Bureau, l'Assemblée générale a inscrit à l'ordre du jour de sa soixante-deuxième session la question intitulée :

« Mondialisation et interdépendance :

- a) Mondialisation et interdépendance;
- b) Science et technique au service du développement;
- c) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption »

et l'a renvoyée à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur la question à ses 19^e et 20^e séances, les 31 octobre et 1^{er} novembre 2007. Les délibérations de la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.2/62/SR.19 et 20). Il convient également d'appeler l'attention sur le débat général tenu par la Commission de sa 2^e à sa 6^e séance, du 8 au 10 octobre (voir A/C.2/62/SR.2 à 6). Il sera rendu compte de la suite de l'examen de cette question par la Commission dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en quatre parties, sous la cote A/62/421 et Add.1 à 1.



Point 56

Mondialisation et interdépendance

Lettre datée du 8 octobre 2007, adressée par le Représentant du Pakistan au Secrétaire général pour transmettre à celui-ci le texte de la déclaration ministérielle adoptée à la trente et unième Réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine, tenue le 27 septembre 2007 au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/62/488)

Lettre datée du 18 octobre 2007, adressée par le Représentant du Pakistan au Secrétaire général pour transmettre à celui-ci le texte du communiqué final de la réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 2 octobre 2007 (A/62/507-S/2007/636)

Lettre datée du 5 octobre 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/C.2/62/2)

Point 56 a)

Mondialisation et interdépendance

Rapport du Secrétaire général sur l'impact des engagements, politiques et processus internationaux sur la portée et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement (A/62/303)

Lettre datée du 4 avril 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant de l'Espagne (A/62/71-E/2007/46)

Lettre datée du 3 août 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant du Bénin (A/62/216)

Lettre datée du 17 octobre 2007, adressée par le Représentant du Tadjikistan au Secrétaire général pour transmettre à celui-ci le texte de la Déclaration de Bichkek adoptée par le Conseil des chefs d'État de l'Organisation de Shanghai pour la coopération (A/62/492-S/2007/616)

Point 56 b)

Science et technique au service du développement

Rapport du Secrétaire général (A/62/136)

Point 56 c)

Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Rapport du Secrétaire général (A/62/116)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption sur les travaux de sa première session, tenue à Amman du 10 au 14 décembre 2006 (A/62/85)

4. À la 19^e séance, le 31 octobre, le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales, le Directeur de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale de la Conférence des Nations Unies

sur le commerce et le développement et le Chef de la Section des conventions contre la criminalité de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont présenté des exposés liminaires (voir A/C.2/62/SR.19).

5. À la même séance, le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration (voir A/C.2/62/SR.19).
